

## VOILE LOISIR CLUB

AUTOMNE 2023

## Inscription

## Coordonnées stagiaires

Nom : ..... Prénom : .....  
 Date de Naissance : ...../...../..... Tél : .....  
 Adresse : .....  
 Code postal : ..... Ville : .....  
 Mail : .....@.....

## Contact en cas d'urgence

Nom : ..... Prénom : ..... Tél : .....

## Tarifs Automne

| Enfants                                                                             |                                                 |          |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|----------|
| <input type="checkbox"/> Multi-activités - Optimist - à partir de 6 ans             | Le mercredi du 06 septembre au 08 novembre 2023 | 76,00 €  |
| <input type="checkbox"/> Multi-activités – Catamaran Catsy - à partir de 9 ans      | Le mercredi du 06 septembre au 08 novembre 2023 | 97,00 €  |
| Ados et adultes                                                                     |                                                 |          |
| <input type="checkbox"/> Planche à voile – Plan d’eau - à partir de 10 ans          | Le samedi du 09 septembre au 04 novembre 2023   | 86,00 €  |
| <input type="checkbox"/> Planche à voile - Mer                                      |                                                 | 101,00 € |
| <input type="checkbox"/> Catamaran « débutant » RS 14 - à partir de 13 ans          |                                                 | 101,00 € |
| <input type="checkbox"/> Catamaran « perfectionnement » HC16 - à partir de 16 ans   |                                                 | 111,00 € |
| Licence FF Voile (annuelle : du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre) OBLIGATOIRE |                                                 |          |
| <input type="checkbox"/> < à 18ans                                                  |                                                 | 30,00 €  |
| <input type="checkbox"/> > à 18 ans                                                 |                                                 | 60,00 €  |
| <input type="checkbox"/> Pass Voile (à la journée)                                  |                                                 | 4,00 €   |
| Adhésion au Club (annuelle : du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre) OBLIGATOIRE |                                                 |          |
| <input type="checkbox"/> < à 18ans                                                  |                                                 | 28.50 €  |
| <input type="checkbox"/> > à 18 ans                                                 |                                                 | 53.50 €  |

**MONTANT TOTAL** .....€

## Assurances Complémentaires

J'atteste avoir pris connaissance des possibilités de souscription de garanties complémentaires. L'ensemble de ces documents est affiché et à disposition dans les locaux de l'association, sur demande : ☐ Je SOUSCRIS ☐ Je NE SOUSCRIS PAS

## Autorisations (mineurs) :

Je soussigné(e) ....., né le ...../...../..... représentant légal de(s) l'enfant(s) ou ayant eu l'autorisation de signature par le représentant légal (Nom et prénom de l'enfant).....

\* Atteste de son aptitude à nager au moins 25 mètres et à s'immerger. Toutes personnes sera dans l'obligation de porter une brassière de sécurité pour les activités nautiques.

\* Certifie que l'enfant est apte à la pratique de la voile ou char à voile ainsi n'a aucune contre indication médicale à la pratique de ce sport. Et s'engage à fournir un certificat médicale de non contre indication.

\* Autorise le stagiaire mineur à regagner SEUL son domicile : ☐ OUI ☐ NON

\* Autorise en cas d'urgence à solliciter une prise en charge de l'enfant par un établissement de santé ou toute intervention chirurgicale en cas de nécessité : ☐ OUI ☐ NON

\* La Société des Régates de la Bernerie est susceptible de réaliser des reportages photographiques et audiovisuels pendant la durée des activités nautiques proposées. Sauf avis contraire de votre part lors de votre inscription, nous nous réservons la possibilité d'utiliser des images dans les brochures et sur notre site internet et dans tous les documents faisant la promotion de la Société des Régates de la Bernerie : ☐ OUI ☐ NON

Je déclare avoir pris connaissance des capacités requises pour réaliser l'activité, des conditions générales de vente, du règlement intérieur de l'établissement, du code du sport et à respecter la charte sanitaire de la structure.

Fait à : ..... Signature :

Le ...../...../.....

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES EN VIGUEUR

## AU 01 JANVIER 2023

### Réservation :

- **POUR LES INDIVIDUELS** : toute réservation ne devient effective qu'à la réception de la fiche d'inscription dûment remplie, accompagnée des arrhes (50%) ou de la totalité du règlement.
- **Règlement : chèque (ordre : SRB), espèces, carte bleue ou chèques vacances ou coupon sport acceptés.**
- **POUR LES GROUPES (Associations, CE, Scolaire...)** toute réservation ne devient effective qu'à réception de la convention, accompagnée de la liste des participants (jointes avec le devis), et 30% d'arrhes.

### Inscription (obligatoire) :

Le solde sera versé, au plus tard, au début de la séance ou dès le premier jour du stage.

Lors de l'inscription, le stagiaire s'engage à respecter les horaires, les consignes de fonctionnement et de sécurité et à participer à la manutention du matériel. Il doit prendre soin du matériel mis à disposition (rincage combinaison...).

### Autorisation légale :

Le pratiquant déclare avoir pris connaissance des capacités requises à la pratique des activités nautiques et avoir été informé sur la réglementation relative au certificat médical lors de la délivrance d'une licence.

Le stagiaire ou le responsable légal pour le mineur :

- Atteste ne présenter aucune contre-indication médicale à la pratique des sports nautiques et s'engage à fournir un certificat médical d'aptitude : certificat médical de moins d'un an pour le sport ou la pratique de la voile en compétition (pour les licences sportives) au plus tard le premier jour d'activité.
- Autorise les autorités compétentes à prendre toute décision en cas de besoin d'une intervention médicale ou chirurgicale et s'engage à en assurer le règlement.
- S'assure de la prise en charge du mineur par la SRB au début de l'activité et à le récupérer à la fin de celle-ci.
- Celui-ci dégage la SRB de la responsabilité de l'enfant en dehors des heures normales de l'activité

### Natation :

Pour les majeurs, le pratiquant atteste de sa capacité à savoir nager 25 m et à s'immerger.

Pour les mineurs, le représentant légal atteste sur l'honneur, de sa capacité à savoir nager 25 m et à s'immerger.

En cas de non-attestation sur l'honneur : possibilité de présenter une attestation du « test d'aisance aquatique » délivré par un maître-nageur ou du « savoir nager » délivré par l'éducation nationale, lors des cycles scolaires.

### Annulation :

- **DE VOTRE FAIT** : si celle-ci a lieu à moins de 30 jours avant le début de l'activité, elle ne donnera droit à aucun remboursement. Si une raison médicale est invoquée, le remboursement de l'activité sera fait sur présentation d'un certificat médical.
  - **DU FAIT DE LA SRB** : si les conditions météorologiques empêchent le bon déroulement de l'activité, le responsable peut être amené à annuler la séance. Il vous sera proposé soit un remplacement de l'activité, soit un report de celle-ci. A défaut, un avoir.
- La SRB se réserve le droit d'annuler un stage si les effectifs sont inférieurs à 5 personnes.* Dans ce cas un autre stage peut être proposé, si celui-ci ne convient pas au stagiaire, il peut être remboursé.
- *En cas de décision administrative d'interdiction de l'activité nautique ou de fermeture du Club Nautique (Problèmes sanitaires, pollution du rivage, etc...),* il vous sera proposé un avoir valable 18 mois.

### Assurance :

La Société des Régates de la Bernerie a souscrit à une assurance garantissant ses membres en responsabilité civile dans le cadre de ses activités, auprès de la société MAIF : la frégate zone Atlantis st Herblain, n° de contrat 2824474K.

Une Licence FFVoile Club est délivrée pour toute activité annuelle et une licence Enseignement (Passeport voile), pour tout stage supérieur ou égale à 3 jours.

Nous portons à votre connaissance l'existence de garanties complémentaires auxquelles vous pouvez souscrire.

Des assurances complémentaires vous sont proposées par les différentes fédérations ainsi que par le centre nautique. Vous pouvez en prendre connaissance et obtenir un formulaire d'inscription à l'accueil.

### Vestiaires :

Des douches et des toilettes sont mises à disposition des stagiaires dans les vestiaires du club. **Le centre nautique décline toute responsabilité en cas de détérioration, de perte ou de vol d'effet personnel (bijoux, montre, lunettes, vêtements, téléphone portable...) à l'intérieur ou à l'extérieur des locaux.**

### Equipement :

**Nous vous conseillons de prévoir une tenue adaptée à votre support et au temps,** ainsi qu'une tenue de rechange :

Chaussures fermées (vieilles tennis ou chaussons néoprènes), paire de lunettes, coupe-vent, lycra (pour la voile), paire de gants (pour le char à voile), bonnet ou casquette, crème solaire, bouteille d'eau.

Pour des raisons de sécurité, il vous sera fortement conseillé de ne porter aucun bijou tel que bague, boucles d'oreilles, alliances.

### Réduction :

Remise de 50% sur les locations pour les membres du club.

Remise Stage de 10% pour le 2ème stage réservé pour la même famille. Hors cotisation et licence.

Remise Stage de 15% à partir du 3ème stage réservé pour la même famille. Hors cotisation et licence.

Remise de 10% (non-cumulables) pour : - Voile et tennis : inscrit la même semaine au Club de Tennis de la Bernerie,

### Droit à l'image :

La Société des Régates de la Bernerie est susceptible de réaliser des reportages photographiques et audiovisuels pendant les activités nautiques proposées.